



Résolution des Maires Francophones sur le statut de l' élu local

Nous, membres du Bureau de l'Association Internationale des Maires Francophones, réunis à Brazzaville en séance extraordinaire les 24 et 25 mars,

Rappelant l'esprit qui a conduit à la création de l'AIMF, pour susciter le dialogue entre les responsables des capitales francophones, afin de favoriser le développement local, la solidarité entre les villes, la résolution des grands défis actuels,

Rappelant les principes fondateurs du réseau, le dialogue, le respect de la diversité et la volonté de co construire le développement local avec les autorités centrales et la société civile,

Considérant la généralisation de l'élection des Maires au suffrage universel, qui donne aux responsables municipaux une légitimité politique et une responsabilité accrues vis-à-vis des citoyens,

Considérant les conséquences de cette élection au suffrage universel dans les relations entre les maires et les autorités centrales,

Considérant l'évolution des processus de décentralisation qui confient aux autorités locales des compétences croissantes et majeures de développement humain

Considérant les conséquences de cette évolution des processus de décentralisation dans les rapports entre les autorités locales et les autorités centrales,

Considérant les risques de conflit de toute nature entre ces autorités, en particulier entre les autorités centrales et les maires des métropoles,

Considérant la Résolution sur la décentralisation et le Développement local adoptée par le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement francophones à Antananarivo le 27 novembre 2016 et notamment l'engagement d' « encourager une culture du dialogue, de la concertation et de la co-construction entre autorités centrales et autorités locales »

Considérant l'urgence des problématiques urbaines, marquées par une urbanisation galopante

Considérant l'importance de relations pacifiées entre les différents niveaux administratifs afin de renforcer la démocratie locale

Appelons les autorités centrales à proposer un statut de l' élu local précisant droits et devoirs, protecteur des élus locaux et de l'intérêt général,

Appelons les parlementaires à se saisir de ce débat afin de susciter puis d'adopter un statut de l' élu local.